

95 B 10379

1633

S.A. au capital de 250.270 F
Siège social : 13 rue du Cherche Midi
75006 PARIS
RCS PARIS B 401 844 865

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 JANVIER 1999**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et le quatre janvier,
à quatorze heures,
au siège social, à Paris,

le Conseil d'Administration de la société 1633 s'est réuni, sur la convocation de son Président, Monsieur Michel BIRNBAUM.

La feuille de présence a été émargée à l'entrée en séance. Sont présents :

- Monsieur Michel BIRNBAUM, Président
- Monsieur Frédéric DONCIEUX
- Monsieur Olivier QUERENET ONFROY DE BREVILLE

Le Conseil réunissant la présence effective de tous les Administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BIRNBAUM, Président du Conseil d'Administration.

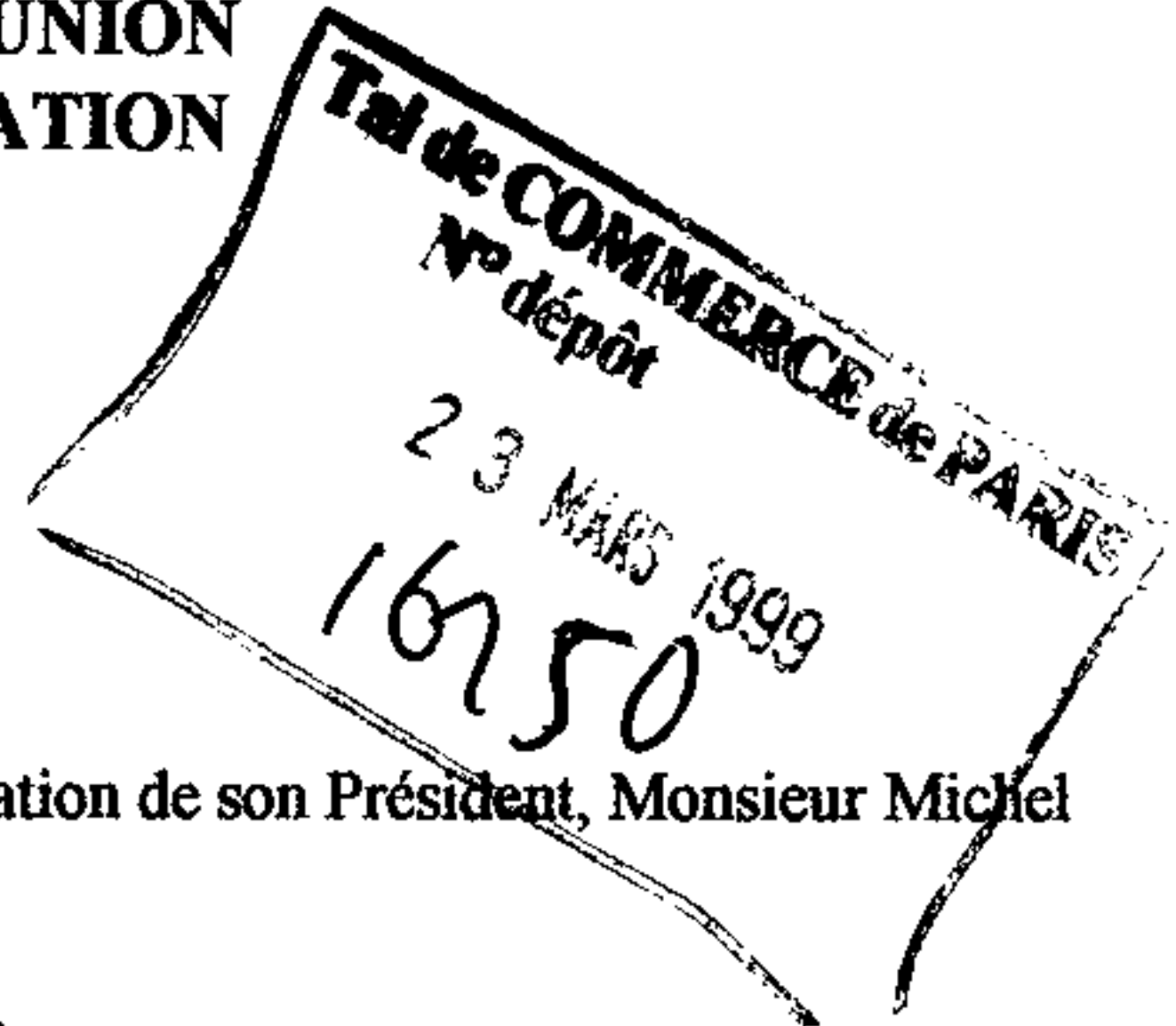
Le Président donne d'abord lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé sans observations par le Conseil.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de la réunion porte sur :

- Résiliation et autorisation de conventions relevant des dispositions de l'article 101
- Nomination d'un Directeur Général ; pouvoirs et rémunération du Directeur Général
- Rémunération du Président
- Cautions, avals et garanties
- Questions diverses

et aborde enfin ces différents points.

(...)



Nomination d'un Directeur Général

Le Président rappelle que la Société a été transformée de société à responsabilité limitée en Société Anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1998, à l'issue de laquelle s'est réuni le premier Conseil d'Administration de la Société qui l'a désigné aux fonctions de Président.

Il ajoute ensuite qu'il lui semble nécessaire, étant donné l'importance de sa mission, d'être assisté d'un Directeur Général. Le Président propose que ces fonctions soient conférées à M. Frédéric DONCIEUX, membre du Conseil d'Administration.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme M. Frédéric DONCIEUX en qualité de Directeur Général de la Société.

Ce mandat de Directeur Général est consenti pour toute la durée du mandat de Président de M. Michel BIRNBAUM. Au cas où, pour quelque cause que ce soit, M. Michel BIRNBAUM viendrait à cesser lesdites fonctions de Président du Conseil d'Administration, M. Frédéric DONCIEUX cesserait ses fonctions de Directeur Général le jour même de la nomination d'un nouveau Président.

M. Frédéric DONCIEUX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Pouvoirs du Directeur Général

Frédéric DONCIEUX disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration. Il pourra ester en justice.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Le Président

